METTRE FIN À NOS INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES FOSSILES

AGENDA // Jeudi 31 janvier / 18h / C'est la date du prochain conseil de Métropole



DÉCRYPTAGE PAR **STÉPHANIE JANNIN,**

vice-présidente déléguée au développement durable, environnement, biodiversité et culture scientifique et technique, plan climat air énergie territorial, adjointe au maire de Montpellier

Le défi climatique est le défi de notre génération. En tant qu'élus de collectivités territoriales, nous avons un rôle majeur pour le relever. Notre responsabilité est d'assurer le meilleur avenir possible pour l'ensemble des habitants du territoire et pour toutes les générations à venir. À l'occasion de la Cop 24 et face au réchauffement de

800 millions d'euros pour la transition écologique

la planète, le conseil de Métropole a adopté un vœu nous engageant à désinvestir dans les secteurs contribuant au dérèglement climatique. En lien avec la Ville de Montpellier, où les élus ont approuvé le 28 novembre ce même vœu, nous souhaitons mettre fin aux investissements dans les énergies fortement émettrices de carbone. Nous incitons également les organismes de retraite des élus et agents métropolitains à

zone à faibles émissions (ZFE), en

élaborant un schéma directeur des

mobilités actives, en préservant deux

tiers des espaces agricoles et naturels

dans notre SCoT, en menant une

politique agroécologique et

alimentaire forte (voir pages 28 à 37)...

Notre territoire est résolument engagé

dans la transition écologique! Nous

affectons près de 800 millions d'euros

désinvestir leurs fonds du secteur des énergies fossiles. Nous avons refondu l'ensemble de nos documents de planification dans ce sens et menons des actions pour préserver le climat. Par exemple en réalisant des équipements publics à énergie positive, en mettant en place de grands programmes de rénovation thermique, en s'engageant dans la réalisation d'une

à Cournonsec, fait partie des actions menées par la Métropole pour préserver le climat

GEMAPI

ÉTANG DU MÉJEAN À LATTES: UNE GESTION À TROIS



La Métropole assure les missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à l'étang du Méjean.

La Métropole, la commune de Lattes et le Conservatoire du littoral vont signer une convention tripartite de gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du littoral sur le site du Méjean. Ils s'engagent à mettre en œuvre le plan de gestion du site pour contribuer à protéger et à valoriser sa biodiversité remarquable, ses fonctionnalités écologiques et hydrauliques, son patrimoine naturel et paysager. Compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole assure désormais pour sa part la protection contre les inondations, les travaux de réparation de ses ouvrages hydrauliques, la conservation de ses eaux superficielles souterraines, la mise en place et l'exploitation des dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

CULTURE'

« LE CANADA ET L'IMPRESSIONNISME » **AU MUSÉE FABRE**

Le musée Fabre accueillera l'exposition Le Canada et l'Impressionnisme conçue par le musée des beaux-arts du Canada situé à Ottawa. Cette exposition permettra d'appréhender la découverte, la transmission et l'appropriation de la modernité impressionniste par plusieurs générations d'artistes canadiens entre 1880 et 1920. À travers une centaine d'œuvres, issues de collections publiques et privées, l'exposition fera découvrir ces artistes pour qui le voyage en France représentait alors un itinéraire obligé.

museefabre.montpellier3m.fr

SPORT

LES JO 2024 EN LIGNE DE MIRE

Montpellier Méditerranée Métropole accueille régulièrement des équipes nationales en préparation sur son territoire à l'occasion d'événements sportifs internationaux. En amont des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, elle s'associe à Sète Agglopôle Méditerranée et à la communauté de communes de Millau Grands Causses pour déposer des dossiers de candidature en tant que sites d'accueil des délégations sportives. Un groupement de commandes publiques permettra de passer un marché commun d'assistance, de suivi et de mise en œuvre des candidatures pour cet accueil.

157900€ 🝮

délégation de service public.



Dans le cadre du financement de projets réalisés sur le territoire, la Métropole a retenu dix programmes de

C'est le taux d'augmentation

des tarifs 2019 des pompes

funèbres et du crématorium

de la Métropole. Pour la troisième

année consécutive, ces tarifs n'augmentent pas. L'exploitation des services funéraires et

la gestion du crématorium de Montpellier

depuis 2014 à la SAEML Services funéraires

Montpellier Méditerranée Métropole par

Méditerranée Métropole sont confiées

travaux: la réhabilitation du domaine de Bocaud à Jacou, la réfection de la toiture de la maison de la nature du Méiean et la rénovation et acquisition de fauteuils et strapontins pour le théâtre Jacques Cœur à Lattes, les travaux de mise aux normes PMR et rénovation énergétique de la garderie scolaire et la réalisation d'un skatepark à Montaud, l'extension de la bibliothèque à Montferrier-sur-Lez, la construction d'un skatepark à Pignan, la construction de deux courts de tennis à Restinclières, les travaux de restauration de l'église à Saint Georges d'Orques et la réalisation de la borne aire de camping à Villeneuve-lès-Maguelone.



Suivez en direct les conseils de Métropole sur montpellier3m.fr

QUALITÉ DE L'AIR

BIENTÔT UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

La pollution atmosphérique, responsable annuellement de 48 000 décès prématurés, est la troisième cause de mortalité en France. La Métropole a élaboré une feuille de route pour la qualité de l'air adoptée unanimement le 31 mai dernier. Afin de mettre fin au plus vite, et d'ici 2022, aux dépassements des seuils réglementaires, elle s'engage également à créer une première zone à faibles émissions (ZFE). Ces ZFE sont des territoires dans lesquels est instaurée une interdiction d'accès à certaines heures et certains véhicules. Une étude permettant de préciser ces conditions et périmètres a été lancée. Cette mesure sera accompagnée d'une politique volontariste de la Métropole en faveur des transports en

commun et du covoiturage couplé aux modes doux, mais également de l'État favorisant le



participe à l'amélioration de la qualité de l'air